

COMMUNIQUÉ DE PRESSE État de Vaud

GENS DU VOYAGE SUISSES

Inauguration d'une aire de passage pour les Yéniches au Mont-sur-Lausanne

Le Canton de Vaud et la Municipalité du Mont-sur-Lausanne inaugurent une nouvelle place de passage destinée à la communauté yéniche. Le terrain équipé est ouvert de mars à octobre et permettra à cette minorité nationale reconnue de s'installer pour de courts séjours. Fruit d'une collaboration étroite entre l'Etat et les autorités communales, cette première aire cantonale officielle et pérenne en Suisse romande vise à répondre à un besoin récurrent de places d'accueil pour les gens du voyage suisses

La nouvelle place de passage cantonale du Mont-sur-Lausanne, aménagée sur une parcelle de l'Etat de Vaud, peut accueillir jusqu'à 15 caravanes. Ouverte du 1er mars au 30 octobre, elle est réservée aux Yéniches suisses qui transitent par le canton de Vaud durant cette période. Les séjours y sont limités à trois semaines maximum, permettant ainsi une rotation régulière entre les familles.

Afin d'assurer une gestion cohérente et durable de la place, située au chemin de Longeraie 95, dans la zone industrielle En Budron, une convention a été signée entre les autorités du Mont-sur-Lausanne et celles du Canton de Vaud. Ce texte encadre les responsabilités de chaque partie, notamment en matière de sécurité, de gestion des arrivées et départs des caravanes, de traitement des déchets, ainsi que du respect des règlements des constructions et de police. La taxe journalière se monte à 20 francs par jour pour les caravanes à deux essieux et les camping-cars, et à 5 francs par jour pour les caravanes à un essieu et les caravanes enfant (jusqu'à 18 ans) afin de contribuer à la couverture des frais d'entretien, de propreté et de gestion du site. Une entreprise de sécurité privée est chargée d'en gérer l'accès et d'encaisser les taxes.

L'aménagement du site, dont le coût total s'élève à 1,1 million de francs, a été financé par le Canton de Vaud pour 650 000 francs, avec une aide de la Confédération d'un montant de 450 000 francs.

L'inauguration de cette aire de passage est l'aboutissement de plusieurs années de procédure, les premières recherches de terrain par les autorités vaudoises ayant débuté en 2013. La parcelle a ensuite fait l'objet d'un Plan d'affectation cantonal (PAC) spécifique, validé en 2021 par le Tribunal fédéral, et le permis de construire a été délivré en 2022. Au cours des travaux, qui se sont terminés durant l'été 2025, la Municipalité du Mont-sur-Lausanne, en collaboration avec le Canton, a veillé à une intégration harmonieuse et qualitative des aménagements dans leur contexte territorial, en portant une attention particulière à l'accessibilité du lieu.

Cette aire cantonale, la première de ce type en Suisse romande, permet de combler en partie et de manière pérenne l'absence sur territoire vaudois de places d'accueil accessibles aux gens du voyage suisses, et notamment aux 2000 à 3000 Yéniches ayant conservé un mode de vie itinérant.

Avec l'aménagement de cette place de passage, le Canton réaffirme son engagement à prendre en considération les traditions vivantes des minorités indigènes tout en favorisant le dialogue avec l'ensemble des parties concernées. Il encourage par ailleurs les communes propriétaires de terrains adaptés à proposer des aires de passage pour les gens du voyage, et met à leur disposition l'expertise et l'appui de l'administration cantonale.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 25 août 2025

DJES, Vassilis Venizelos, conseiller d'Etat
Laurent Curchod, délégué aux fusions communales désigné
Laurence Muller Achtari, syndique du Mont-sur-Lausanne